**AUTRES ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION ARCHITECTURALE :**

Les matériaux et les teintes du projet sont conformes aux documents d’urbanisme de la ville de L’Isle-Adam. Ils ont été sélectionnés dans le respect du cahier des prescriptions architecturales et de la palette des couleurs de la commune.

Les façades d’origine sont recouvertes par l’extérieur d’un matériau isolant continu sur lequel sont appliqués, selon la répartition qui préexistait, de l’enduit ou des briques de parement. La distinction entre les surfaces enduites et les soubassements de brique est donc maintenue. En revanche, pour des raisons qui tiennent au parti architectural, cette démarcation est atténuée par le choix de teintes proches pour ces deux matériaux, ainsi réunis dans une homogénéité de couleur très actuelle. Cette disposition permet de concilier au mieux le nécessaire respect des façades d’origine et l’exigence de modernité. Une plage de teintes entre blanc cassé et beige clair a été retenue, par analogie au bâti environnant.

Dans le même souci du respect de l’existant, la position et la dimension des ouvertures sont conservées. Certains détails sont cependant revus et améliorés à l’occasion du remplacement des châssis vitrés. Ainsi par exemple, les fenêtres en bandeaux filants, caractéristiques des façades courantes, ne sont plus interrompues par des shadowbox au droit de la structure porteuse et des cloisons entre locaux. Le repositionnement des châssis vers l’extérieur permet en effet de faire filer le vitrage devant les poteaux. Les recoupements sont ensuite tramés de telle sorte qu’ils s’alignent sur les parois séparatives en butée. Cette disposition permet d’augmenter le clair de vitrage dans les classes et de supprimer les parties opaques en façade. Les huisseries sont de teinte sombre pour souligner la continuité des bandeaux.

Pour éviter toute reprise de couverture risquant de fragiliser l’étanchéité, les gouttières traditionnelles sont remplacées par des chéneaux de rive coiffant l’isolant et faisant la jonction entre la toiture et la façade. Les chéneaux se prolongent au-delà des façades enduites, au-dessus des failles. Ce dispositif permet d’assurer l’évacuation des eaux pluviales en toute discrétion et sans ajouter de tuiles. Grâce à ce système de chéneau, le traitement de la rive est homogène et L’aplomb des gouttières n’est pas modifié.

La teinte gris anthracite des tôleries reprend celle des huisseries et des brise-soleils orientables. Dans une recherche de pureté architecturale, la façade est libérée des descentes, qui sont repositionnées au niveau des zones les moins visibles.

La façade de l’entrée principale est traitée de manière différente des façades courantes. L’auvent vouté en polycarbonate est remplacé par une couverture horizontale masquée derrière un bandeau maçonné. Celui-ci relie les deux corps de bâtiment en saillie, jusqu’alors isolés, pour ne former qu’un seul volume mis en scène par la perspective de l’allée le Nôtre. La structure métallique est déposée au profit de vantelles bois, dont le rythme aléatoire confère une note contemporaine. Selon les possibilités d’entretien, elles pourront servir de support guide à d’éventuelles plantes grimpantes.

Dans le même esprit, la galerie sur cour est désignée comme emblème du renouveau. Elle supporte des vantelles semblables à celles de l’entrée, qui jouent ici le rôle de brise soleil. Pour des raisons esthétiques, les meneaux du mur rideau sont tramés de manière à disparaître, côté cour, derrière les vantelles. Leur écartement aléatoire permet d’intégrer de manière discrète les doubles portes dans le dessin de la façade.